

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0728

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Qualité et promotion du cadre de vie - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Archipel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0728**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Qualité et promotion du cadre de vie - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Archipel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le présent projet a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Archipel pour l'année 2021 sur des actions de sensibilisation aux démarches d'innovation sociale et environnementale dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement urbain. Ces démarches s'inspirent de références saisies en Europe et à l'international, mais également sur tout le territoire métropolitain. Elles sont coordonnées conjointement par deux directions conjointement : la direction planification et stratégies territoriales et la direction de l'habitat et du logement.

II - Objectifs

L'association Archipel fait partie du réseau national des Maisons de l'Architecture qui informe et forme, depuis plus de trente ans, sur les savoir-faire et les processus de productions de nouvelles manières d'habiter l'architecture, la ville et le territoire.

Son ambition s'exprime dans une programmation triennale de sensibilisation culturelle englobant l'architecture, le paysage et l'environnement destinée à un large public : élus, professionnels, chercheurs, habitants. Les actions d'Archipel s'articulent autour de la mise en œuvre d'expositions, de conférences-débats, d'ateliers destinés aux jeunes publics, aux étudiants, et aux professionnels. Il est aussi proposé des parcours urbains, des visites de bâtiments, des expérimentations sur le terrain de l'aménagement. Toutes ces initiatives visent à faire découvrir la création architecturale, les innovations sociales et environnementales et aiguïser une prise de conscience citoyenne, avancer vers les conditions de changements, fil rouge du nouvel exécutif, pour habiter la Métropole demain.

En cela, cette association apporte un éclairage complémentaire nécessaire aux orientations sur les thématiques de transition écologique en cohérence avec les politiques publiques métropolitaines.

La Métropole de Lyon souhaite participer au financement du programme d'actions de l'association Archipel.

Dans le programme de l'année 2021, la Métropole souhaite apporter son soutien aux actions suivantes, définies par l'association dans le cadre de son programme triennal 2020-2023 :

- exposition et tables rondes dans le cadre des rencontres nationales de l'habitat participatif,
- débat sur "habiter la Métropole : vers un foncier solidaire", suite du colloque sur le logement social en actes de 2019,
- journées nationales de l'architecture 2021 : habiter la métropole demain. Elles seront gérées par la direction de l'habitat,
- exposition "Bifurcations. Saint-Étienne/Lyon : d'autres horizons pour la ville",
- complétion de l'application "Archiguide Lyon Métropole",

- exposition "Construire le Musée des Beaux-Arts de Lyon demain",
- exposition documentaire "les grands ateliers".

Elles seront suivies par la direction de la planification et des stratégies territoriales.

L'ensemble des contributions à ces événements bénéficient de financements multi partenariaux.

III - Plan de financement

Une convention est proposée à la signature du Président de la Métropole portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € pour l'exercice 2021.

Le coût total de ces actions est estimé à 144 900 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 35 000 €. Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
charges de personnels et de fonctionnement	62 400 €	Métropole	35 000 €
charges de productions (achats d'études et de prestations de services)	82 500 €	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	35 000 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	20 000 €
		Ville de Lyon	7 500 €
		autres financeurs	47 400 €
Total	144 900 €	Total	144 900 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au bénéfice de l'association Archipel dans le cadre de la qualité et de la promotion du cadre de vie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Archipel définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 35 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 65 sur l'opération n° 0P27O5768.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264777-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
